

Commune de Vauxrenard

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six et le deux mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 26 février 2026.

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - FOREST Daniel - GULGILMINOTTI Morgan - POURREYRON Cyril – Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande

M. SAVOYE Marc arrive à 20h50 avant le vote des délibérations.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h00

Ordre du jour :

- Approbation du précédent compte-rendu
- Désignation du secrétaire de séance
- Décisions du maire prises par délégation
- Demande de mise à disposition de barnums par la région à destination des associations de la commune : délibération
- Convention de groupement pour la mise en place d'un dispositif de financement des moyens mis en œuvre pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés entre CITEO, la CCSB et ses communes membres : délibération
- Rapport commissions municipales, délégués CCSB et syndicats intercommunaux
- Questions diverses

➤ **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 09 février 2026 :** approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **Nomination du secrétaire de séance :** Mme PRELE Chrystel

➤ **Décisions du Maire prises par délégation :**

- Suite à la demande de Evelyne H. et Bruno P. : Gratuité de la mise à disposition de la salle des fêtes pour les réunions publiques des listes candidates aux élections municipales. Fourniture d'une attestation d'assurance.

- Remise d'un chien errant Zorro à la SPA après transit via vétérinaire Fleurie (merci à eux !)

- Un rendez-vous s'est tenu avec des techniciens Orange suite aux difficultés rencontrées de plusieurs administrés sur différents hameaux pour le raccordement à la fibre. Ce rendez-vous était demandé depuis 1 an. Hameau des Bourrons : problème résolu - Chemin des Pierres : il y a nécessité de rouvrir le bas d'un ancien chemin communal avec l'aide peut être d'Enedis- La Goutte : solution satellite - Vareilles et Montgoury : le déploiement est prévu sine die. Au total 38 logements restent à raccorder sur la commune. Le câble décroché route de la Charrière dépend de Numéricable et il est très compliqué de faire intervenir quelqu'un pour le raccrocher.

- Réception des travaux du remplacement de la conduite d'eau aux Bourguignons : 330 m x 60 mm - 100 000 € - Globalement positif. Reste de l'enrobé à réaliser par PETAVIT et la réparation des dommages sur un parking privé, haie et entreposage de branchages.

- Intervention auprès d'Orange: pose d'un nouveau poteau à la Croix Barraud ayant percé conduite d'eau privée sur parcelle privée.
- Demande d'un devis comparatif pour le portail de la descente du parking place du Village.
- Acceptation distribution composteurs (gratuits ?) : diffusion Cath.
- Demande effectuée des subventions travaux Place du Village après réception, enfin, des justificatifs de la Trésorerie.
- Suite à l'arrêt maladie Sylvain J. décalage d'1 semaine du stage de réinsertion de Christophe L.

➤ **Délibérations :**

Demande d'aide pour la fourniture de barnums à la Région

Le Comité d'Animation de Vauxrenard en date du 15 janvier 2026 sollicite la commune pour faire une demande d'aide auprès de la Région pour la fourniture de barnums. Ces barnums sont fournis aux associations des communes rurales par la Région mais la demande doit être faite par la commune. Le Comité d'animation se propose de s'occuper du stockage, de l'entretien et de la gestion du planning de mise à disposition des barnums pour l'ensemble des associations du village.

M. le Maire propose de faire la demande d'aide auprès de la Région et de signer tous les documents liés à cette demande.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **AUTORISER** M. le Maire à faire une demande d'aide pour la mise à disposition de barnums auprès de la Région et de signer tous les documents liés à cette demande

Convention de groupement pour la mise en place d'un dispositif de financement des moyens mis en œuvre pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés entre CITEO, la CCSB et ses communes membres

Le Maire de la commune de Vauxrenard

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L.2212-2,

Considérant la compétence de la CCSB en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant la compétence en matière de salubrité publique de Monsieur/Madame le Maire de la commune de Vauxrenard, membre de la CCSB,

Considérant que la lutte contre les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CCSB nécessite, afin d'être la plus efficace possible, l'action coordonnée, de la CCSB et de ses communes membres, chacune dans leur domaine respectif de collecte des déchets ménagers et assimilés, d'une part, de salubrité publique d'autre part,

Considérant que dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs d'emballages, CITEO propose un dispositif de financement de l'action de lutte contre les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés prise dans sa globalité, coordonnée par la CCSB en lien avec les actions de ses communes membres en matière de lutte contre les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés ;

Considérant le projet de convention de mise en place d'un dispositif de financement des moyens mis en œuvre pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés entre CITEO, la CCSB et ses Communes membres, ci-annexé,

Il est proposé au conseil municipal de :

- **APPROUVER** la convention de mise en place d'un dispositif de financement des moyens mis en œuvre pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés entre CITEO, la CCSB et ses Communes membres, telle que jointe en annexe de la présente délibération,

- **DESIGNER** la CCSB comme coordonnateur mandataire du groupement et lui donner mandat pour signer la convention avec CITEO,

- **AUTORISER** la Communauté de Communes Saône-Beaujolais :

- o à percevoir l'intégralité des soutiens LDA de la part de CITEO
- o à reverser à chaque commune la part lui revenant selon les dispositions prévues à l'article 5 de la convention,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et prendre tout acte en exécution de la présente décision.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **APPROUVER** la convention de mise en place d'un dispositif de financement des moyens mis en œuvre pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés entre CITEO, la CCSB et ses Communes membres, telle que jointe en annexe de la présente délibération,

- **DESIGNER** la CCSB comme coordonnateur mandataire du groupement et lui donner mandat pour signer la convention avec CITEO,

- **AUTORISER** la Communauté de Communes Saône-Beaujolais :

- o à percevoir l'intégralité des soutiens LDA de la part de CITEO
- o à reverser à chaque commune la part lui revenant selon les dispositions prévues à l'article 5 de la convention,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et prendre tout acte en exécution de la présente décision.

➤ **Rapport commissions municipales, délégués CCSB et syndicats intercommunaux**

- Commission voirie CCSB : prévue le 10 mars travaux

- SIEHB : une réunion du syndicat des eaux a eu lieu le 26 février 2026. Plusieurs délibérations ont été prises liées à l'entrée des communes de Juliéna, Cenves et Lancié dans le syndicat.

➤ **Questions diverses**

- Fonpel : caisse de retraite élus

La loi du 3 février 1992, modifiée par la loi du 7 décembre 2012, donne le droit à tous les élus indemnisés de souscrire à un régime de retraite par rente

Rachat avec abondement de la collectivité, échelonnement possible sans frais supplémentaires

Rente à vie ou versement unique sous conditions (Code des assurance)

Lorsqu'un élu décide d'adhérer, la collectivité locale est tenue de participer à la constitution de la rente (loi n°92-108 du 3 février 1992 (modifiée par la loi n°2012-1404 du 17 décembre 2012)). Sa participation, fixée par décret, est du même montant que celle choisie de l'élu, soit 4 %, 6 % ou 8 % de l'indemnité brute perçue. Cette participation constitue une dépense obligatoire pour la collectivité concernée (article L.2321-2 du Code général des collectivités territoriales)

1 euro cotisé par l'élu + 1 euro cotisé par la collectivité = 2 euros sur le compte de l'adhérent

L'Adhésion à Fonpel a été faite par M. Le Maire et les 2 adjoints.

- Compte Financier Unique : pas de possibilité de vote du CFU, la DGFIP étant dans l'impossibilité de nous le transmettre car il y a un problème sur leur applicatif. Le CFU sera donc voté après les élections avec le vote du budget primitif 2026. Par conséquent une simple présentation des résultats comptables de l'année 2025 pour le Budget communal et le budget assainissement est faite soit :

RESULTATS BUDGETAIRES 2025

Budget Principal

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions	721 557,61	404 762,88
Exécutions	494 795,11	345 910,67
DEPENSES		
Prévisions	721 557,61	404 762,88
Exécutions	410 817,84	294 024,00
RESULTAT 2025	83 977,27	51 886,67

Budget Assainissement

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions	27 056,00	19 115,23
Exécutions	9 928,15	9 201,06
DEPENSES		
Prévisions	14 607,00	19 115,23
Exécutions	4 808,00	14 078,87
RESULTAT 2025	5 120,15	-4 877,81

- Une présentation du Schéma directeur de l'assainissement sur le territoire de la CCSB par le bureau d'étude Terreo a eu lieu le 23 février. Pas d'enjeux règlementaires pour Vauxrenard.
- Demande d'un éleveur pour agrandir un bâtiment de son exploitation qui nécessiterait le déplacement à ses frais d'un chemin rural d'une longueur de 60 m : à voir sur le prochain mandat, cette procédure implique plusieurs démarches administratives.
- Un devis a été présenté par un administré pour un chemin du Thyl. Décision sur prochain mandat.
- Signalement d'un arbre tombé sur la passerelle de Changy qui enjambe la rivière côté Emeringes.
- M. le Maire remercie tous les membres du conseil municipal pour l'implication de chacun sur ce mandat, pour leur aide précieuse, un taux de présence exceptionnel aux Conseils Municipaux, une attention particulière pour les adjoints très impliqués et disponibles, félicitations à nos agents pour leur assiduité et dévouement, une mention à part pour Cath.C sans qui rien ne serait possible avec son efficacité, son professionnalisme, sa gentillesse et son soutien au conseil et ...au maire !

Remerciements également aux bénévoles pour le fleurissement et aux associations qui par leur participation à la vie du village le dynamise.

La séance est levée à 22h00

Le Maire,

Sixte DENUELLE

La secrétaire de séance,

Chrystel PRELE


